Le Bulletin de Marien

Journal d'information du Conseil de Fabrique Saint-Marien de Vic-sur-Seille
Numéro 1 – Pâques 2018

Le Mot du Président …

Vous tenez entre vos mains ***« Le Bulletin de Marien »***. C'est le numéro 1 d'une longue série, mais l'avenir nous le dira.
Pourquoi Marien ? Car c'est le Saint Patron de notre église. Un acte daté de 849 émis par l'Evêque DROGON de Metz (810 – 855) atteste pour la première fois le culte de Saint-Marien à Vic-sur-Seille, mais nous développerons tout cela un peu plus bas, dans l'encart réservé à l'Histoire de notre église.

Ce bulletin ne se substitue à aucun autre moyen de communication, c'est une nouveauté dans le paysage de l'information locale. Sa vocation est **de donner des informations et de rendre compte des activités que le Conseil de Fabrique** de l'Eglise Saint-Marien porte à votre connaissance, dans l'intérêt du rayonnement de notre Eglise locale.
Sa récente inscription aux monuments historiques à l'initiative de la Municipalité de Vic-sur-Seille témoigne de cette volonté de rayonnement.

Aussi, il est apparu important aux **membres du Conseil de Fabrique**, que l'on dénomme les **marguillers**, de vous associer à cette dynamique en vous communiquant les informations et les engagements qu'ils ont pris, conformément à l'exercice du mandat qui leur est confié. Se bulletin est donc le seul outil de communication du Conseil de Fabrique Saint-Marien de Vic-sur-Seille.

Un numéro par an pour jeter un regard en arrière afin de mieux connaitre l'histoire tourmentée de notre église locale, de cerner les enjeux liés à son histoire d'aujourd'hui et vous éclairer sur les projets et actions qui sont en cours de réalisation ou encore ceux qui sont à l'étude, pour que demain soit marqué par des axes de progrès coordonnés et réalistes.

Aussi, chaque *« Bulletin de Marien »* sera façonné dans le respect d'une charte graphique qui reprendra les onglets que vous découvrirez dans ce premier numéro :
1) Un éditorial sous la forme du **« Mot du Président »**
2) Une page d'histoire pour entretenir la mémoire des ainés et inscrire les jeunes générations dans une logique de connaissance, appelé **« L'Histoire de Marien »**
3) Des informations comportant un volet économique en lien avec les engagements et les diverses réalisations matérielles et mobilières, nommé **«** La **Comptabilité de Marien »**
4) Un autre volet s'attachera à annoncer les différentes activités et animations engagées sur l'année écoulée et celles d'ores et déjà projetées **« Les Activités de Marien »**
5) Enfin, un volet évoquera les engagements du Conseil de Fabrique en termes de partenariats et de collaborations avec toutes les Collectivités et Institutions impliquées dans la réalisation des actions et travaux, en premier lieu desquelles, la commune de Vic-sur Seille, propriétaire de l'église Saint-Marien, représentée par Monsieur le Maire Jérôme END, membre de droit du Conseil de Fabrique au même titre que l'est Monsieur le Curé Jean-Marie GROUTSCH. Ce dernier volet est intitulé **« Marien : des projets, des réalisations »**

Conseil de Fabrique
Saint-Marien
Vic-Sur-Seille

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce premier *« Bulletin de Marien »* et de joyeuses fêtes Pascales.

Dominique ZIMMERMANN

… Qu'est-ce qu'un Conseil de Fabrique ?

Les éléments en termes de définition, de missions et de responsabilités qui caractérisent le champ d'action d'un Conseil de Fabrique en Alsace et en Moselle relèvent du décret du 30 décembre 1809, modifié par les décrets des 21 mai 1997, du 10 janvier 2001 et 22 février 2001.

Ce décret définit les fabriques d'églises, institué par l'article 76 de la Loi du 18 germinal en X. **Les Fabriques sont des Etablissements Publics chargés d'administrer les paroisses.**

Une Fabrique d'église est **administrée par un Conseil et un Bureau.**
Ainsi, le Conseil est composé de membres qui sont dénommés les ***« Marguilliers ».*** La durée du mandat d'une personne élue ne peut excéder 18 ans. Leur nombre dépend de l'importance de la paroisse. Pour Vic, le nombre s'élève à **cinq Marguilliers**.
Le **Prêtre** desservant et le **Maire** de la commune sont qualifiés **« membres de droit »**. A ce titre ils participent aux décisions qui relèvent de l'autorité du Conseil avec une **voix délibérative**.

Concernant le bureau, il se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et du curé ou d'un prêtre désigné par l'Evêque.

Le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Marien est ainsi composé à ce jour ;
- Dominique ZIMMERMANN, Marguiller-Président
- Dominique FACQUEUR, Marguiller-Secrétaire
- Denise ANDRE, Marguiller-Trésorière
- Bernard DURST, Marguiller
- Emilien ROESS, Marguiller
- Jean-Marie GROUTSCH, Curé, membre de droit
- Jérôme END, Maire, membre de droit

Certains documents et décisions doivent être soumis à **délibération** du Conseil de Fabrique, c'est-à-dire : le budget prévisionnel de l'exercice annuel, le Compte annuel, l'acceptation des dons, les décisions liées à l'attribution des marchés et des travaux, les actes d'administration des biens de la Fabrique, toutes déclarations et souscriptions permettant d'exercer l'activité, les actions en justice, la contraction d'éventuels emprunts, la signature de baux, la nomination et la révocation des employés de la Fabrique, les décisions et engagements budgétaires liés à la bonne conservation et à l'entretien des œuvres d'art dans le respect des propriétés et après avoir vérifié la justesse de ses engagements auprès des autorités civiles et religieuses.

Concernant les **revenus** de la fabrique, ils sont constitués : des produits des biens, dons, legs et fondations, des quêtes et revenus des troncs, des droits d'inhumation, des subventions, des produits vendus (cierges de dévotion, bougies et autres produits).

Enfin, concernant le fonctionnement du Conseil de Fabrique, il a obligation de se réunir au minimum une fois par an, et autant que de besoin.
Au cours du dernier exercice, notre Conseil de Fabrique s'est réuni une fois en tant que Conseil, et quatre fois entre marguillers, pour la tenue de réunions, afin de préparer les dossiers et ainsi engager les décisions liées à leur mise en œuvre.

D. ZIMMERMANN

D. FACQEUR

D. ANDRE

B. DURST

E. ROESS

J. END

… L'Histoire de Marien …

Narrer l'Histoire de notre église, c'est raconter une histoire complexe, mouvementée. Et pour cela, il nous faut commencer par écrire quelques mots sur le Sel.
Au *Pagus Salinensis*, qui signifie le *Pays des Salines* qui donnera le *Pays du Saulnois*, l'histoire du sel commence dès la protohistoire.
Tout comme Burthécourt, Marsal, Moyenvic, Salonnes, **Vic-sur-Seille est une commune construite sur des îlots de briquetage lié à l'exploitation des sources salées.**
Les briquetages sont à la fois des récipients en argile qui servaient à faire bouillir la saumure, ainsi que des bâtonnets d'argile cuite, qui permettaient l'évaporation de cette saumure.

C'est ce briquetage, présent sous les fondations de l'église Saint-Marien qui est responsable d'une **grande instabilité de l'édifice**, d'où une succession très importante de campagnes de construction et de reconstruction rapprochées dans le temps. On peut constater plus de six périodes de constructions différentes, et pour ce premier numéro, nous allons (un peu) nous attarder sur la première époque : celle du Xe au XIVe siècle.

Au Xe siècle, une église dont on ne sait rien est déjà attestée. Cette église, tout comme la paroisse dépendait alors de l'Abbaye de Gorze et cela jusqu'à la Révolution.
Cet édifice a été très probablement **reconstruit à la fin du XIIIème siècle ou début du XIVe**. Il nous reste encore des éléments : le **tympan** du bas-côté sud, vers 1300, et la **tour d'escalier** qui conduit au comble, probablement de la même période.

Le tympan gothique en remploi sur le petit portail sud relate cinq épisodes de la vie de Marien.
C'est dans un Acte de 933 que le nom du saint protecteur de l'église est donné pour la première fois. Toutefois, il existe encore aujourd'hui des incertitudes sur l'orthographe, et donc, sur la détermination du titulaire-patron de l'église : Saint-Marien ou Saint-Marin ?

Sur ce tympan se mélange sans doute plusieurs vies de saints. Le premier tableau en haut à gauche, représente Saint-Marien (?) vivant en ermite dans la forêt. Des ours lui apportent du miel et du pain en guise de nourriture.

Le deuxième tableau, en haut à droite, le représente assis dans l'attitude du prêtre qui s'apprête à confesser cinq soldats agenouillés. On reconnait les soldats grâce à la représentation d'armure en cotte de mailles.

Au milieu de cette première ligne, entre les deux tableaux, est sculpté le Saint-Esprit sous forme d'une colombe qui soutient l'action de Saint-Marien.

Saint-Marien enseigne à deux auditeurs, en bas à gauche, où l'un tend l'oreille et l'autre se délecte en l'écoutant.

Le quatrième tableau, en bas au milieu représente deux pillards qui ont incendié une ferme repentent et se tournent vers le Saint.

Enfin, le cinquième tableau, en bas à droite, représente Saint-Marien qui baptise. Il est assisté d'un compagnon d'armes et d'un autre personnage.

Le Saint patron de notre église est également représenté dans le chœur, sur un tableau réalisé par un peintre nancéien, François SENEMONT (1720 – 1782) en 1752 pour remplacer les boiseries plus anciennes, détériorées par un début d'effondrement de la voûte.
Placé au centre de la boiserie, l'ermite du Ve siècle est reconnaissable à son attribut : une ruche.

La présence de l'ours qui ne fait pas parti des attributs de Saint-Marien peut s'expliquer par une confusion avec l'histoire de Saint-Marin dont le nom est très proche. Confusion renforcée par le tympan et une gargouille en forme d'ours remployée dans l'ancien presbytère qui le représente tenant une ruche dans ses pattes. Cet ours provient peut-être de l'église.

… La Comptabilité de Marien …

Dans la composition d'un Conseil de Fabrique, le Marguiller-Trésorier est chargé de tenir la comptabilité qui est une obligation légale, d'une façon rigoureuse, le plus simplement possible et selon un plan comptable défini par arrêté ministériel.
Un état des comptes est établi tous les ans. Il est soumis et vérifié par le Conseil dans la séance du premier trimestre, et transmis à l'évêché, au Réviseur des comptes pour vérification et approbation.

Concernant les revenus de la Fabrique, ils sont principalement constitués :

Produits

- Des **quêtes ordinaires**, destinées aux dépenses de la Fabrique, qui s'élèvent pour l'année 2017 à 1 875 euros
- Des **quêtes impérées**, destinées dans leur totalité à l'évêché, pour un montant de 743 euros en 2017
- Des **quêtes des mariages et enterrements** d'un montant de 2 230 euros pour l'année 2017, dont un tiers de ces quêtes est reversé à l'évêché
- Des produits des comptes bancaires
- Des **dons**. Pour l'année 2017, nous avons reçu la somme de 2 457 euros, affectés aux travaux de l'église
- Des **ventes** de bougies, cierges, pour un total en 2017 de 800 euros
- Des ventes de cartes-postales et marque-pages à l'effigie de notre église, d'un montant de 400 euros
- Du **repas paroissial** organisé en octobre 2017, ayant permis de recueillir la somme de 1 699 euros

Charges

- Des **dépenses de fonctionnement et d'investissement** de la paroisse (travaux d'entretien, réparations courantes, embellissement …). Le Conseil de Fabrique s'est engagé à la participation de la réfection de la charpente – couverture – plafond de la nef centrale à hauteur de 35 000 euros.

A cela, des travaux de rénovation, de conservation et de sondage ont été effectués sur deux tableaux et une statue, évoqué dans la rubrique *« Marien : des projets et des réalisations »,* d'un montant de 5 574 euros, dont une partie des travaux de restauration sont subventionnés par la ***D***irection ***R***égionale des ***A***ffaires ***C***ulturelles (D.R.A.C).

Depuis 2016, dans le cadre de la mise en place des communautés de paroisses, nous participons à la **Caisse de secteur.** Ainsi, nous participons aux besoins des actions pastorales et à la collaboration matérielle et financière entre Fabriques pour favoriser une vie de communauté. Le Conseil de Fabrique Saint-Marien apporte sa participation à hauteur de 1 026 euros.

… Les Activités de Marien …

Repas du Conseil de Fabrique

Compte tenu du réel succès sur tous les plans qu'a connu le repas du Conseil de Fabrique en 2017, les marguillers ont pris l'engagement de renouveler l'événement en concomitance avec le prochain festival du Saulvoix de 2018. Comme annoncé déjà lors du dernier repas, les bénéfices et dons divers qui seront constatés seront entièrement affectés aux travaux qui entourent la réfection de la nef de l'église Saint-Marien.

Tenue d'un chalet

Le marché de noël installé place Jeanne-d'Arc a été l'occasion de présenter et de mettre en vente dans un chalet la création de cartes-postales et de marque-pages ainsi que des bougies à l'effigie de notre église locale. Ces réalisations permettent d'élargir l'offre afin de garder la dynamique des dons que vous apportez régulièrement dans le but de poursuivre nos efforts dans l'entretien et le rayonnement liés à notre remarquable patrimoine.
Les bénéfices de ces ventes seront consacrés pour l'essentiel aux charges diverses et aux travaux déjà engagés et ceux à venir.

Vœux de la Fabrique

Le dimanche 28 janvier 2018 a été l'occasion des vœux de la Fabrique. Ce rendez-vous devenu incontournable est l'occasion de rassembler toutes les forces vives, les acteurs de l'église, autour de bonnes galettes, afin de passer un moment convivial et en chansons …

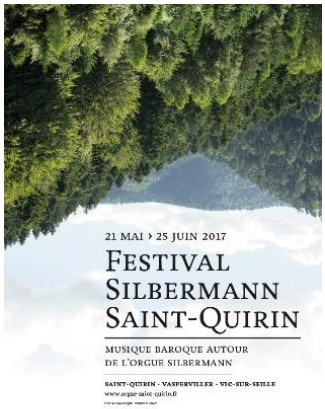

Animations culturelles

Depuis 2015, sous l'impulsion de la Municipalité s'est créé un **partenariat avec le Festival Silbermann de Saint-Quirin**, qui, depuis plus de 30 ans organise des concerts de musique classique, mettant en avant son fabuleux patrimoine : l'orgue historique Silbermann de 1746.

Notre orgue, tout aussi remarquable mérite également d'être mis en valeur. Ainsi, le Conseil de Fabrique à activement œuvré avec la Municipalité pour permettre dès 2016 des manifestations autour de l'instrument. Cela a été le cas des auditions d'orgue des classes des conservatoires de Metz et de Forbach, mais aussi de l'accueil de l'ensemble *AD LIBITUM* qui a donné un concert autour du Noël Français de Marc-Antoine CHARPENTIER au mois de décembre.

En 2017 deux concerts décentralisés du Festival Silbermann ont été donnés dans notre église, salués par de nombreux critiques musicaux.

A cela, toutes les manifestations ont été ouvertes gracieusement aux Résidants des établissements sociaux et médico-sociaux de notre village, par un moment privilégié de découverte et d'échange avec les musiciens et leurs instruments, spécialement prévu à cet effet. Nous travaillons déjà activement sur la programmation de 2019.

Un autre partenariat musical est né également en 2016 entre la Municipalité, le Conseil de Fabrique et le ***C***entre ***D***iocésain de ***F***ormation des ***O***rganistes (C.D.F.O), aboutissant sur la **création d'une antenne de classe d'orgue pour le Saulnois.**
Cette classe est ouverte à tous, quel que soit le niveau musical, et le partenariat permet des tarifs très préférentiels.

Pour impulser une dynamique lors de la première rentrée, le Conseil de Fabrique a souhaité participer aux frais d'inscriptions des élèves qui sont impliqués dans la vie paroissiale, soit par leur service à l'autel, ou alors ceux qui animent l'orgue dans le cadre de services liturgiques ou culturels.

En juin 2017, l'ensemble des élèves de Moselle du C.D.F.O ont donné un concert de fin d'année autour de la musique allemande et française des XVIIème et XVIIIème siècle sur notre Orgue KERN de 1998.

Aujourd'hui, le nombre croissant d'inscriptions porte à 10 élèves bénéficiant de ces cours. Il est toujours possible de s'inscrire en cours d'année. Pour cela, vous pouvez contacter la Maison diocésaine – Frédéric MAYEUR au 06.62.46.81.68.

Toutes ces réalisations ont pour but de favoriser le rayonnement de notre patrimoine tant architectural, qu'instrumental et musical.

Parcours culturel et religieux

Toujours dans le but de valoriser notre patrimoine et de le faire connaitre dans sa vocation première, c'est-à-dire, comprendre le message religieux, les Marguillers cherchent à **réaliser des supports permettant de cheminer à l'intérieur de l'église, offrant à la foi un bref aperçu historique** du lieu, du mobilier, des tableaux, des statues…, et qui traduit le message religieux de l'œuvre.
Ces supports doivent être le plus discret possible, disposés de façon à ne pas perturber les moments de culte et d'être facilement démontables lorsque cela est nécessaire.

Ces supports seront le complément d'une plaquette, en cours de réalisation, qui reprend de façon plus détaillée l'admirable histoire de notre édifice et des objets qui le compose. Ces dépliants seront mis à disposition gracieusement.

Labels

Les travaux importants entrepris pour la réfection de la nef centrale ont constitué le point d'orgue d'une importante dynamique autour de l'église.
Nous souhaitons de plus en plus inscrire celle-ci dans des enjeux d'avenir impliquant des réseaux spécialisés.

Ainsi, deux dossiers de labélisation ont été déposés. Le premier, celui du label : **Eglise Verte**, qui est un outil destiné à favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans le contexte d'une église locale. Vous pouvez découvrir ce nouveau label sur le site : https://www.egliseverte.org/

Le deuxième label : **Eglises Ouvertes**, permet de réfléchir sur l'amélioration de l'accueil des visiteurs, mais aussi sur la sécurité et la mise en protection de l'édifice. Ce label est à découvrir via le lien suivant : www.eglisesouvertes.eu

… Marien : des projets, des réalisations !

Travaux de restauration de la charpente – couverture – plafond de la nef centrale

Les travaux de restauration de la charpente, de la couverture, et du plafond de la nef centrale qui ont débuté par l'installation du chantier en septembre – octobre 2017 se poursuivent.
Après la **démolition du plafond** courant novembre – décembre 2017, puis le **sondage des poutres** ainsi que le **traitement** de celles qui restent en place courant janvier – février 2018, le **changement** d'environ 30% de l'ensemble des poutres a été réalisé en février – mars 2018.

L'impressionnant chantier devrait se poursuivre jusqu'à la fin de cet été.

C'est grâce à l'effort financier de nombreux donateurs que le Conseil de Fabrique a pu prendre ses responsabilités et participer financièrement à l'opération par le versement de plus de 35 000 euros, représentant 6.5% de l'opération totale.

Restauration – Protection - Sondage

Fin 2016, nous avons fait appel à l'expertise d'un atelier de conservation et de restauration d'œuvres d'art afin de connaitre les réalités d'état sanitaire de l'ensemble des œuvres présentes dans notre véritable « boîte à bijoux » qu'est notre église.

Les conclusions du rapport de visite rédigées par les restauratrices de *l'Atelier de l'est de Marmoutier* a fait **l'état d'une sérieuse préoccupation sur trois œuvres majeures**, et a souligné l'importance d'une statue, réel chef-d'œuvre, mis un peu à l'écart dans notre édifice, et qui mériterait tellement mieux !

Ainsi, le tableau intitulé ***« Christ au Sacré Cœur »*** situé au reposoir, est une huile sur toile non signée et non datée, mais visiblement du XIXe siècle. **C'est l'œuvre qui est le plus en danger !**

Les observations du rapport de visite parlent *« d'une œuvre dans un état critique (écaillement complète de la peinture et déformation du tableau) qui nécessite un traitement immédiat et un déplacement pour une mise en protection et en sécurité, surtout durant la période des travaux ».*

Toutefois, au regard du montant du devis qui s'élève à 8 100 euros nécessaire au sauvetage complet de l'œuvre, le Conseil de Fabrique a fait le choix de procéder à une première phase de traitement, c'est-à-dire la dépose, la consolidation et la mise en sécurité du tableau pour une meilleure conservation, dans l'attente d'un plan de financement. Le tableau n'étant pas inscrit aux monuments historiques, il ne peut faire l'objet d'une subvention.
Malheureusement, nous savons que le cadre de ce tableau ne pourra être sauvé.

Tout aussi préoccupant, les ***« bustes d'anges »*** en bois polychrome conservés à côté de Saint-Nicolas.
« L'œuvre est complétement infectée par des insectes xylophages et vermoulue ». En plus, *« il y a une rupture de l'ancien assemblage ».*

Tout comme le tableau précédent, cette statue n'est pas protégée au titre des monuments historiques, et la D.R.A.C ne pourra subventionner.
Une prochaine analyse nous permettra de connaitre le procédé de sauvegarde de l'œuvre ainsi que les différentes démarches possibles.

Autre œuvre, le tableau placé dans le chœur, intitulé ***« Vierge de l'Immaculée conception »*** du XVIIIe siècle, classé au titre des monuments historiques. L'état de conservation était, toujours selon le rapport de visite de novembre 2016 : « *La toile est déformée et présente plusieurs trous ainsi qu'une déchirure. Il existe des tensions, des déformations et des écaillements ponctuels sur l'ensemble de la toile ».*

Ainsi, le Conseil de Fabrique a accepté le devis d'un montant de 5 106 euros nécessaire à sa restauration, subventionné par le D.R.A.C à hauteur de 25%, soit 1 276 euros T.T.C. Restant à charge 3 829.50 euros T.T.C.

Aujourd'hui l'œuvre est restaurée, et placée au Musée Départemental Georges de la Tour qui a accepté de conserver la toile durant les travaux de l'église.

Enfin, la **Piéta de Lorraine, dite *« Vierge de pitié »***, véritable chef d'œuvre du XVe siècle, sculpté en bois taillé, polychrome, qui a été au XXe siècle recouverte d'un plâtre doré, mériterait tant pour sa beauté que pour son intérêt historique et patrimoniale d'être (re)découverte.

Le Conseil de Fabrique a financé le sondage nécessaire pour établir le protocole de restauration et qui nous permettra, dans un avenir que nous souhaitons proche, d'envisager une opération de restauration et de mise en valeur. Le coût du sondage s'est élevé à 468 euros T.T.C

Audit clocher

Le Conseil de Fabrique a pris l'initiative de solliciter, à ses frais, (engagement financier à hauteur de 720 euros T.T.C) un organisme spécialisé, l'entreprise BODET, pour réaliser un **audit sur l'état du clocher** de l'église.
Le résultat de l'audit a été présenté courant décembre 2017, et a permettra au propriétaire de prendre d'éventuelles initiatives pour remédier aux désordres tant au niveau du beffroi que de celui du gros œuvre.
Malheureusement, et pour des raisons de sécurité, la volée du Bourdon ne peut plus se faire. Ainsi, dans l'attente d'une intervention, il continuera à sonner les heures mais plus les angelus festifs.

Demande de classement au titre des monuments historique du Bourdon

Le clocher de notre église est composé de 4 cloches dont la plus importante, **le Bourdon qui pèse 2 209 kg pour 1 552 mm de diamètre, fondu en 1767.**
La Municipalité, lors du Conseil Municipal en date du 5 mars 2018 a adressé un courrier à la D.R.A.C afin d'en demander son classement au titre des monuments historiques.

Eclairage

Notre éclairage qui date de 1995 se révèle aujourd'hui trop énergivore et désuet. Afin de palier à cela, des études sont en cours qui permettront une refonte totale du système d'éclairage avec des équipements plus adaptés favorisant la mise en valeur de l'architecture et des œuvres présentes.
Compte tenu des montants financiers prévisibles, les éventuels travaux pourraient s'échelonner par étapes et sur plusieurs exercices.

… Marien vous annonce …

Ventes au profit de l'entretien de l'église

Avec l'artiste vicois Didier FERRY, les Marguillers ont travaillé sur la réalisation de marque-pages et de cartes-postales à l'effigie de l'église Saint-Marien.

Acquérir ces souvenirs, c'est participer au financement de l'entretien de l'édifice. N'hésitez pas à vous les procurez en remplissant le bulletin de commande joint au présent livret.

Faire un don

Vous pouvez également faire un don au Conseil de Fabrique et bénéficier d'une défiscalisation à hauteur de 66%.
Pour cela, il vous suffit de remplir le document joint au bulletin et d'adresser votre don à l'ordre du Conseil de Fabrique Saint-Marien de Vic-sur-Seille.

Remerciements

Nous profitons de ce premier Bulletin de Marien pour « graver » nos remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui œuvrent directement ou indirectement à la sauvegarde, à la protection et ou à la mise en valeur de notre patrimoine religieux
µ et de permettre à notre Eglise de vivre en communauté. Merci à vous tous.

Comité de rédaction

Denise ANDRE – Bernard DURST – Dominique FACQUEUR – Emilien ROESS – Dominique ZIMMERMANN

Contact

Vous pouvez contacter les Marguillers via l'adresse mail suivante : **cf.saintmarien@gmail.com**

Sources

- Archives municipales
- Archives paroissiales
- D.R.A.C
- Le Saulnois : pays du sel, Collection les patrimoine
- Le canton de Vic-sur-Seille, entre Seille et Sânon, Somogy édition d'Art

Mentions légales

Vu, le Conseil de Fabrique – Ne pas jeter sur la voie publique